

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 14 avril 2022

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
M. Constant donnant pouvoir à M. Bouamrane
M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi
Mme Ségura-Traoré donnant pouvoir à M. Martin P-Y

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Taïbi, M. Chabani, Mme Lagarde



Délibération n° 03-01 du 14 avril 2022

POLITIQUE CULTURELLE – ANNÉE 2022 – DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX RÉSIDENCES ARTISTIQUES – DISPOSITIF « RÉSIDENCES D'ÉCRIVAINS EN SEINE-SAINT-DENIS » – CONVENTIONS.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire du ministre de la culture et de la communication n°2006/001 du 13 janvier 2006 relative au soutien à des artistes et à des équipes artistiques dans le cadre de résidences,

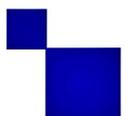
Vu la délibération du conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE les subventions de fonctionnement suivantes au titre des résidences 2022 aux partenaires suivants :

- 15 000 euros à l'association « Defracto » au titre de la résidence de Guillaume Martinet à la Maison des jonglages à La Courneuve,
- 15 000 euros à l'association Les Laboratoires d'Aubervilliers au titre de la résidence de Mette Edvardsen,
- 15 000 euros à la commune de Rosny-sous-Bois - Théâtre Cinéma Georges Simenon, scène conventionnée d'intérêt national musique et cinéma, pour la résidence de la Compagnie Mon Grand L'Ombre,
- 16 000 euros à l'association Koka pour la résidence de Leila Ka à l'Espace 1789 à Saint-Ouen,
- 15 000 euros à l'association Les Laboratoires d'Aubervilliers au titre de la résidence de Louise Siffert,
- 13 000 euros à l'association Maison Populaire pour la Culture et les Loisirs, au titre de la résidence d'Harilay Benjamina ;



- ATTRIBUE aux écrivain·e·s suivant·e·s pour leur engagement dans un travail d'écriture et de recherche personnelle et pour leur participation à un projet, dans le cadre d'un partenariat défini selon la formule « Écrivain·e·s en Seine-Saint-Denis » une bourse de :

- 12 596 euros à Mme Cloé Korman pour sa résidence à la bibliothèque Elsa Triolet de Bobigny,
- 12 596 euros à Mme Colombe Boncenne pour sa résidence à la capsule du Bourget,
- 12 596 euros à M. Mabrouk Rachedi pour sa résidence au conservatoire de musique et de danse de Pierrefitte-sur-Seine,
- 12 596 euros à M. Olivier Liron pour sa résidence à la médiathèque Louis Aragon de Rosny-sous-Bois ;

- APPROUVE les conventions, dont les projets sont ci-annexés à conclure avec les associations Defracto, Les Laboratoires d'Aubervilliers et Maison populaire pour la culture et les loisirs ;

- APPROUVE les conventions, dont les projets sont ci-annexés à conclure respectivement avec Mmes Cloé Korman, Colombe Boncenne, et MM. Mabrouk Rachedi et Olivier Liron ;

- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer lesdites conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.